

## INSCRIPTION ANNUELLE AU CLUB (de septembre à début juillet)

Le forfait comprend une séance par semaine hors vacances scolaires et selon le calendrier précisé dans les modalités.

Un forfait à tarif réduit existe pour une 2<sup>ème</sup> heure par semaine.

Pour les familles souhaitant inscrire un cavalier à Cheval et un cavalier à Poney, et afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel Famille (6% de remise) sur le forfait le moins cher, Contactez-nous pour pouvoir vous inscrire dès le mardi ensemble.

Attention : le montant des échéances mensuels peut être modifié compte tenu de la remise.

### LICENCE OBLIGATOIRE EN SUS -18 ANS : 25 €    18 ANS ET + : 36 €

	Modalités de paiement	1 <sup>er</sup> Forfait 1 h / semaine	2 <sup>ème</sup> Forfait 2 <sup>ème</sup> heure
<b>NE EN 2007 ET AVANT</b>	<b>A l'inscription : 193 € puis 73 € /mois de octobre à juin OU si 2 H/SEM 236 € puis 146 €/mois de octobre a juin</b>	<b>850 €</b>	<b>700 €</b>
	<b>ou A l'inscription : AVANTAGE PAIEMENT COMPTANT</b>	552,50 €(1) 297,50 €(2)	455 €(1) 245 €(2)
	<b>820 € 1er FORFAIT ET 680 € 2ème FORFAIT</b>		
<b>NE EN 2008 ET APRES</b>	<b>A l'inscription : 174 € puis 64 €/mois de octobre à juin</b>	<b>750 €</b>	<b>600 €</b>
	<b>Si 2 H/SEM 198 € puis 128 €/mois de octobre a juin</b>	487,50 €(1) 262,50 €(2)	390 €(1) 210 €(2)
	<b>ou A l'inscription : AVANTAGE PAIEMENT COMPTANT</b>		
	<b>720 € 1er FORFAIT ET 580 € 2ème FORFAIT</b>		
<b>BABY PONEY (2013 ET APRES)</b>	<b>A l'inscription : 169 € puis 49€/mois de octobre à juin</b>	<b>610 €</b>	
	<b>ou A l'inscription : AVANTAGE PAIEMENT COMPTANT</b>	487,50 €(1) 262,50 €(2)	
	<b>580 € 1er FORFAIT</b>		
<b>ETUDIANTS</b>	<b>A l'inscription : 177 € puis 67 €/mois de octobre à juin OU si 2 H/SEM 204 € puis 134 €/mois de octobre a juin</b>	<b>780 €</b>	<b>630 €</b>
	<b>ou A l'inscription : AVANTAGE PAIEMENT COMPTANT</b>	507 €(1) 273 €(2)	409,50 €(1) 220,50 €(2)
	<b>750 € 1er FORFAIT ET 610 € 2ème FORFAIT</b>		
<b>Activité à la carte ou à l'unité</b>			
	Modalités de paiement	Droits accès aux installations (1)	Enseignement (2)
Séance en sus du forfait annuel NE 2007 ET AVANT	<b>20 € comptant</b>	14 € (1)	6 € (2)
séance en sus du forfait annuel NE 2008 ET APRES	<b>18 € comptant</b>	12 € (1)	6 € (2)
Séance ponctuelle hors forfait annuel	<b>32 € comptant</b>	21 € (1)	11 € (2)
	Modalités de paiement	Droits accès aux installations (1)	Enseignement (2)
Séance particulière en sus du forfait annuel	<b>38 € comptant</b>	24 € (1)	14 € (2)
Heure ponctuelle individuelle hors forfait annuel	<b>42 € comptant</b>	27 € (1)	15 € (2)
<b>Activité de Découverte et Familiarisation avec le cheval</b>			
	<b>Forfait Découverte et Familiarisation 4 Séances (1)</b>		
<b>12 ans et +</b>	<b>90 €</b>		
<b>Moins de 12 ans</b>	<b>80 €</b>		
<b>Baby poney</b>	<b>70 €</b>		
<b>Parcours Découverte balade en extérieur (1/2 HEURE)</b>	<b>12 €</b>		

(1) Tva applicable 5,5 %

(2) Tva applicable 20 %

# MODALITÉS



## Inscription

**Les inscriptions se feront EN LIGNE**, sur votre espace personnel sur le site [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) pour les anciens cavaliers et au bureau pour les nouveaux.

En payant votre acompte en ligne, vous acceptez la mise en place des prélèvements sur votre compte. (Merci de télécharger (onglet téléchargement), compléter et signer l'autorisation de prélèvement et nous la retourner par mail à [fleuriaye@gmail.com](mailto:fleuriaye@gmail.com) accompagné si besoin de votre RIB)

## Calendrier des cours

L'année équestre comporte 35 heures et se déroule sur 10 mois de septembre à début juillet

Début des séances à partir du 2 Septembre 2019 – fin des cours le 5 juillet 2020

Vacances de la Toussaint : suspension des cours sur les deux semaines (du 21/10 au 03/11 2019)

Vacances de Noël : suspension des cours sur les deux semaines (du 23/12 2019 au 05/01/ 2020)

Vacances de février : suspension des cours sur les deux semaines (du 17/02 au 01/03/ 2020)

Vacances de printemps : suspension des cours sur les deux semaines (du 13/04 au 26/04/ 2020)

Suspension d'un jour de cours dans l'année qui vous sera transmis 2 mois avant.

## Séances non effectuées et modalités de rattrapage

**LE FORFAIT ANNUEL EST DÛ.** En cas d'arrêt de l'activité, il n'y aura **AUCUN REMBOURSEMENT**, sauf sur **certificat médical précisant l'incapacité à pratiquer l'équitation au minimum 1 mois.**

**LES PRELEVEMENTS MENSUELS RESTENT DÛS.** En cas d'impayé, quel que soit le motif, nous transmettrons directement à notre service contentieux votre dossier afin de recouvrer les sommes dues.

En cas d'absence à un cours vous avez la possibilité de rattraper le cours sur un autre créneau (à demander à votre moniteur ou voir créneau disponible en ligne sur votre espace personnel sur [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) )

Attention, les rattrapages sont possibles dans la limite de 8 cours sur l'année, sous condition de vous être désinscrits en ligne sur votre espace personnel sur [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) ou d'avoir été informé de l'absence 24 h à l'avance minimum par écrit.

## Licence + Certificat médical

Pour tous les cavaliers, la licence FFE est obligatoire, ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation, y compris en compétition (formulaire à télécharger sur votre espace cavalier FFE).

La licence comprend une assurance dans la limite des conditions fixées par cette dernière comme affichées dans votre club house. Il vous appartient de les lire et par votre inscription vous reconnaissez en avoir connaissance et faire votre affaire personnelle des éventuels compléments d'assurances que vous jugerez utiles.

## Modalités de paiement

### > Paiement comptant :

Un seul paiement : vous bénéficiez de 30€ de remise. (En ligne sur votre espace personnel sur [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) ) ou par chèque s'il s'agit d'une nouvelle inscription.

### > Paiement par prélèvement :

De octobre à juin, un prélèvement mensuel sera effectué suivant la grille de tarif, et suivant le montant indiqué sur votre facture.

Merci de déposer votre RIB et de compléter l'autorisation de prélèvement que vous retrouvez dans votre espace personnel à votre nom ou celui du tiers payant.

Le règlement de la licence se fait au moment de l'inscription et vient s'ajouter à celui de l'acompte demandé.



## Conditions Générales de Vente

### 1. Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein de la structure pour l'ensemble de ses activités équestres et ces Conditions Générales de Ventes confirment et complètent le règlement intérieur. Les cavaliers, leurs représentants légaux et leurs accompagnateurs, par la validation de leur inscription à quelque activité proposée par l'Espace Equestre, certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités tarifaires et de fonctionnement, (affichés au sein du Club) et s'engagent à les respecter intégralement. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non-respect du présent contrat et peut donner lieu à une sanction voire à l'exclusion.

### 2. Assurance

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques de dommages corporels et l'organisateur rappelle vivement l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant ces risques.

L'organisateur des activités équestres est adhérent de la Fédération Française d'Equitation et propose à ses clients de souscrire une licence fédérale de pratiquant et de compétition. La licence de pratiquant permet de passer ses examens fédéraux, Galops, Degrés ; de participer aux compétitions FFE, de bénéficier de réductions et de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir tous les deux mois LeMelCavalier FFE avec les informations pratiques sur les partenariats, notamment sur les plus grands concours et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE. La licence FFE permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile vis-à-vis de tiers et d'une assurance individuelle pour le cavalier décès et invalidité (détaillée sur [ffe.com](http://ffe.com) ou sur Affichage Club-House du Club), de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances complémentaires avec davantage de garanties invalidité (détaillée sur [ffe.com](http://ffe.com) ou sur Affichage Club-House du Club), de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances spécifiques comme la responsabilité civile propriétaire d'équidés. La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques de dommages corporels et l'organisateur rappelle vivement l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant ces risques. La licence FFE offre une assurance couvrant notamment les dommages corporels (détaillée sur [ffe.com](http://ffe.com) ou sur Affichage Club-House du Club)

### 3. Pratique de l'équitation

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive nécessitant un avis médical initial de non contre-indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'organisateur. Le participant aux activités équestres de toute nature, s'engage à - respecter les autres cavaliers - respecter les consignes de l'organisateur et ses préposés - respecter l'environnement. Le représentant légal du participant est informé par l'organisateur de l'obligation de porter un casque aux normes.

### 4. Prise en charge en cas d'Accident

Par son inscription, le client autorise l'équipe d'encadrement et les Gérants de la Structure à faire pratiquer en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale, anesthésie générale ou locale, et soins sur sa personne ou sur les tierces personnes, dont les mineurs, dont il serait le représentant légal ou le tiers payant. Le client devra prévenir, par courrier sous enveloppe fermée, l'Espace Equestre de toute allergie pouvant survenir suite à l'administration de produits nécessaires aux interventions précitées ou de quelque allergie alimentaire.



## **5. Vol/dégradation de matériel**

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. La structure d'accueil n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement est déchargé de toute responsabilité.

## **6. Fichier informatique**

L'organisateur équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Anne et Jean-Sébastien NICOL -Espace Equestre la Fleuriaye – ALLEE JAPPELOUP – 44470 CARQUEFOU – 06.85.96.42.18 ou par mail fleuriaye@gmail.com.

## **7. Image des personnes**

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant le séjour. Par leur paiement de la prestation, le client accepte la captation de son image ou de ses tiers, ils cèdent irrévocablement à l'organisateur, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur tous supports existants ou à venir. Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer par écrit l'organisateur.

## **8. Vente à distance**

En cas d'inscription à distance, les activités équestres étant des prestations d'activité de loisir, le client ne peut exercer son droit de rétractation.

## **9. Modalités de remboursement**

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une activité au sein de l'Espace Equestre, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique et de l'ensemble du personnel de l'organisateur. Les forfaits, leçons, compétitions, payés à l'avance permettent de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Ils ne sont pas remboursables sauf dans les cas suivants : - Souscription d'une option annulation à sa charge (non prévue par l'organisateur) - Séjours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif d'empêchement du client, la demande de remboursement sera étudiée par la direction de l'organisateur qui se réserve le droit de refuser le remboursement. - Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de participer à la prestation prévue, peut demander à le reporter à une date ultérieure. Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction. Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

Pour les activités de type Forfait, les modalités de tarifs, de paiement, de rattrapage, de fonctionnement... ont été portées à leur connaissances par voie d'affichage au sein du club, et jointes aux présentes.